



Charte de l'éco-coureur

Article 1 : Respect du milieu naturel

Je respecte le milieu naturel et les villages traversés en prenant conscience, que ce sont des espaces partagés et protégés pour certains d'entre eux.

Je m'engage de même à rester dans les zones de courses délimitées par la signalisation.

Je ne jette aucun déchet dans le milieu naturel.

EN CAS DE NON-RESPECT DES CONSIGNES ET DES ZONES DE COURSE, LE COMITÉ D'ORGANISATION SE RÉSERVE LE DROIT DE DISQUALIFIER UN PARTICIPANT.

Article 2 : Cohésion sociale et solidarité

J'échange et je respecte les autres concurrents, les bénévoles de l'organisation et d'une manière générale les autres personnes croisées durant l'épreuve.

Je participe aux efforts effectués par l'organisation pour intégrer l'événement dans une démarche de développement durable. J'agis en connaissance de cause.

Article 3 : Gestion des déchets

Je réduits mes déchets en privilégiant les produits les moins emballés pour mes repas, pique-nique et autre nutrition de compétition.

Je trie mes déchets en utilisant les dispositifs mis en place par l'organisation, sur les ravitaillements et sur les zones de départ et d'arrivée. Je facilite ainsi le travail des bénévoles.

Article 4 : Transport alternatifs, covoiturage

Je privilégie pour me rendre sur l'événement le covoiturage, les transports en commun et les voies ferroviaires. Sur le site de l'épreuve j'utilise mon vélo et/ou les navettes mise en place par l'organisation.

Des informations et des liens vers la plateforme de covoiturage Movewizz sont disponibles sur la page d'inscription du site Internet.

Article 5 : Comportement sportif

Je m'engage à adopter un esprit d'équipe et un comportement fair-play, responsables et durables.

Pour votre santé et le respect de l'éthique sportive, n'absorbez aucune substance interdite susceptible de modifier artificiellement votre capacité physique ou mentale durant l'épreuve.